

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00950
Numéro SIREN : 751 141 763
Nom ou dénomination : A.V.L.V

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 15261

SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

SAS A.V.L.V.

*Apport fusion de la SAS CP RACING TEAM au profit de la SAS A.V.L.V.
Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur de l'apport*

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

**SAS A.V.L.V.
96 Boulevard Virgile Barel
06300 NICE**

Antibes, le 21 Décembre 2020,

Monsieur l'associé unique de la SAS A.V.L.V.,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé de la SAS A.V.L.V. en date du 13/11/2020, concernant la fusion par voie d'absorption de la société CP RACING TEAM par la société A.V.L.V., j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du Code du Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 26/11/2020.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- I. Présentation de l'opération envisagée et description des apports
- II. Diligences et appréciation de la valeur des apports
- III. Conclusion

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

La présente fusion envisagée par M. CHAPUT des sociétés CP RACING TEAM et A.V.L.V. vise à regrouper les activités exercées par ces différentes entités qu'il détient afin de mutualiser les coûts de fonctionnement et d'alléger les coûts de gestion de ces deux sociétés.

1.2 Présentation des sociétés concernées par l'opération

Société absorbée :

Conformément aux statuts, la SAS CP RACING TEAM est une société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros et ayant son siège social au 9 Rue Barla – 06300 NICE.
Son capital, composé de 75 actions, est détenu par :

Identité	Quantité	% du capital social détenu	Quantité	% des droits de vote détenus
M. Patrick CHAPUT	75	100	75	100
Total	75	100	75	100

Cette société a pour objet la prise et la gestion des participations dans d'autres sociétés, la prise et la mise en location gérance de tous fonds de commerce ; l'achat, la vente d'accessoires de moto, l'import, l'export.

Société absorbante :

Conformément aux statuts, la SAS A.V.L.V. est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros et ayant son siège social au 96 Boulevard Virgile Barel – 06300 NICE.
Son capital, composé de 100 actions, est détenu par :

Identité	Quantité	% du capital social détenu	Quantité	% des droits de vote détenus
M. Patrick CHAPUT	100	100	100	100
Total	100	100	100	100

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

Cette société a pour objet l'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien de tous véhicules de loisirs, de véhicules automobiles, de tous accessoires.

1.3 Description de l'opération :

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport :

La société CP RACING TEAM apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société A.V.L.V., l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la fusion.

L'apport par voie de fusion aura comme date d'effet la date du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Les sociétés CP RACING TEAM et A.V.L.V, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, aux plans comptable et fiscal, le 1^{er} juillet 2020, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la société CP RACING TEAM à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la date de réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société A.V.L.V., ces opérations étant considérées de plein droit comme étant accomplies par la société A.V.L.V. qui les reprendra dans son compte de résultat.

L'actif net apporté est évalué à 250 000 €.

Les éléments d'actifs et passifs ont été évalués à leur valeur réelle sur la base d'une situation comptable arrêtée au 30/06/2020 de la société CP RACING TEAM.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code du Commerce.

Les sociétés CP RACING TEAM et AV.L.V. sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et le traité de fusion sera enregistré gratuitement.

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

1.3.2. Conditions suspensives :

La présente fusion est soumise à la condition suspensive de :

- L'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion absorption de CP RACING TEAM par A.V.L.V, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante
- L'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.V.L.V. et de l'augmentation du capital en résultant.

1.3.3. Rémunération de l'apport :

En contrepartie de l'apport de 250 000 euros, 50 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune seront créées par la société A.V.L.V. à titre d'augmentation de son capital de 500 euros. Une prime de fusion de 249 500 euros sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante.

Par cette opération, M. Patrick CHAPUT, associé unique, recevra 50 actions de la société A.V.L.V.

1.3.4. Avantages particuliers stipulés :

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de la fusion.

1.4 Présentation de l'apport :

L'apport par voie de fusion de la société CP RACING TEAM au profit de la société A.V.L.V. a été évalué à 250 000 €, comprenant (selon les dernières données comptables en notre possession) :

Actif apporté évalué à 1 270 878 euros :

- Eléments incorporels : 488 573 €
- Eléments corporels : 119 077 €
- Immobilisations financières : 5 024 €
- Stocks : 566 068 €
- Créances et disponibilités : 92 136 €

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

Passif pris en charge évalué à 1 020 878 euros :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 459 568 €
- Emprunts et dettes financières divers : 295 000 €
- Dettes fournisseurs : 176 381 €
- Dettes fiscales et sociales : 56 443 €
- Autres dettes : 33 486 €

II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objectif d'éclairer l'associé unique de la SAS A.V.L.V. sur la valeur de l'apport.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété du fonds commercial : celui-ci fait l'objet d'un nantissement au profit de la banque Société Générale depuis le 13 Septembre 2017 pour un montant de 391 000 €. Cette inscription porte le numéro 011700515 ;
- vérifier l'exhaustivité des passifs transmis à la société bénéficiaire ;
- pris connaissance de l'activité de la société CP RACING TEAM au regard de la situation comptable au 30/06/2020 ;
- obtenu et revu la cohérence des états financiers au 30/06/2020 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du Président Monsieur Patrick CHAPUT me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres et du fonds en date du 30/06/2020.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable :

L'apport par voie de fusion envisagé est effectué par une personne physique.

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

La valeur réelle estimée dans le rapport d'évaluation, établi par le cabinet d'expertise comptable BDO, de la société CP RACING TEAM a été retenue en tant que valeur d'apport reposant sur la mise en œuvre de plusieurs méthodes d'évaluation décrites ci-après.

2.3 Réalité de l'apport :

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par la société CP RACING TEAM du fonds commercial, ainsi que tous ces actifs, et la présence de tous ces passifs.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport :

L'apport porte sur l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, qui constituent le patrimoine de la société CP RACING TEAM. La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la valeur patrimoniale actualisée et sur la capitalisation des revenus attendus du fonds exploité par la société CP RACING TEAM.

2.4.1. Méthodes d'évaluations écartées :

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables :

Je n'ai pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de la société CP RACING TEAM.

2.4.2. Méthodes d'évaluations retenues dans le cadre d'une valorisation de l'entreprise :

Les méthodes d'évaluation retenues reposent sur les comptes annuels de 2017 à 2019. La situation établie au 30/06/2020 n'a pas été retenue. Le chiffre d'affaires au 30/06/2020 s'élève à 301K€. Une baisse d'environ 30% est constatée en comparaison avec l'exercice précédent, celle-ci est conforme avec la période de crise sanitaire. Le résultat de la situation affiche un déficit conjoncturel (-1 162 €) en lien avec la crise sanitaire.

Valeur Patrimoniale :

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégage des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

Capitaux propres :	216 598 €
Plus-value de la clientèle :	115 052 €
Moins-value des immo. corporelles :	0 €
Correction du bilan N :	0 €
Résultat de la méthode :	331 650 €

24 Avenue de Nice – 06600 ANTIBES
Tél : 04 97 21 11 11 – Fax : 04 97 21 11 12 – antibes@groupe-gfc.fr
SAS au capital de 1 000 € - RCS Antibes 821 297 645 – Code APE : 6920Z



SAS GFC AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia

La plus-value de la clientèle représente le chiffre d'affaires moyen des trois dernières années sur lequel est appliqué un coefficient de 50% et déduction faite du montant du fonds de commerce inscrit dans les comptes.

Capitalisation de l'EBE corrigé :

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation en tenant compte d'un nombre d'années, sous déduction de l'endettement restant.

EBE moyen :	64 646 €
Coefficient :	<u>3.75 ans</u>
Résultat de la méthode :	242 422 €

Capitalisation de la MBA moyenne :

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années, le plus souvent en relation avec les durées des financements.

MBA moyenne :	48 624 €
Coefficient	<u>6 ans</u>
Résultat de la méthode :	291 744 €

Capacité de remboursement :

La valeur de l'entreprise correspond à sa capacité à rembourser une dette d'acquisition diminuée des emprunts restant dus et du renouvellement des immobilisations.

MBA moyenne :	48 624 €
x Part de la CAF disponible	75%
x Nombres d'années	6 ans
Capacité de remboursement :	218 808 €
x Part de l'autofinancement	<u>25%</u>
Résultat de la méthode :	273 510 €

Capitalisation de la CAF + Trésorerie :

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années correspondant à la rentabilité souhaitée d'un acquéreur. On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

MBA moyenne :	48 624 €
Coefficient :	5 ans
Trésorerie excédentaire :	<u>0 €</u>
Résultat de la méthode :	243 120 €



SAS GFC AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie régionale d'Aix - Bastia*

2.4.3. Synthèse des valorisations :

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 250.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société absorbante, majoré de la prime de fusion.

Fait à Antibes,
Le 21/12/2020

Madame Delphine BRUN
Commissaire aux Apports

